

AVIS DE CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE LABEL'VIE EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs les actionnaires de la société LABEL'VIE, société Anonyme au capital social de 283.896.200 Dhs, dont le siège social est situé à Rabat- Souissi, Km 3.5 Angle Rues Rif et Zaers, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 27.433, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège administratif de la société sis à Skhirat, Commune rurale d'Assabah, préfecture de Skhirat Témara, Ouled Othmane, Route nationale n°1 ; le 29 Juin 2018 à (dix) 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le 29 Juin 2018 à (dix) 10 heures

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2017, approbation desdits rapports ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17.95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Approbation des Etats de Synthèse annuels sociaux et consolidés ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Constatation de la démission d'un commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement ;
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes ;
- Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 121 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription du projet des résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée .

Leurs demandes doivent parvenir, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et à l'adresse de la tenue de l'assemblée.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018 PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports dans leur intégralité, les états de synthèse et les comptes sociaux et consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net comptable, comptes sociaux, de 176.589.133,71 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, en prend acte et approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2017.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, sur proposition du Conseil d'Administration, l'affectation suivante des résultats :

Résultat net comptable	176.589.133,71 DH
Report à nouveau sur exercices antérieurs	(+) 28.213.250,84 DH
Réserve légale	(-) 2.936.850,00 DH

Solde	201.865.534,55 DH
Distribution de dividendes	(-) 150.000.000 DH

Total au compte report à nouveau	51.865.534,55 DH

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 150.000.000,00 DH, soit un dividende unitaire de 52,84 DH par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit de 51.865.534,55 DH.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de la société SAHAM ASSURANCE en sa qualité d'administrateur et décide de la renouveler pour une durée de six années, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Ahmed MSEFER en sa qualité de Commissaire aux Comptes et décide de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaires aux Comptes du :

Cabinet CROW HORWATH

11, rue El Khaoutat, 2ème étage, Appt 6

Agdal, 10.000, Rabat, Maroc

Représenté par M. Adib BENBRAHIM.

Pour une période de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

11, rue Al Khaoutat, 2^{ème} ét. appt.6
Agdal 10 000 Rabat
Maroc

Aux actionnaires de la Société Label'Vie S.A.
Rabat

279, Bd Mohammed V
10 000 Rabat
Maroc

GRUPE LABEL'VIE

**RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Label'Vie S.A. et ses filiales (Groupe Label'Vie) comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 1 708 735 477,47 dont un bénéfice net consolidé de MAD 240 869 928,58.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble Label'Vie constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidées.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons l'attention sur le fait que le Groupe Label'Vie a dérogé en 2017 à la règle de consolidation par intégration globale de Vecteur LV étant donné qu'il n'exerce pas un contrôle effectif sur ladite société.

Fait à Rabat, le 24 Mai 2018

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit
HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khaoutat, Appt. N° 6
Agdal, Rabat
Tél: 05 37 71 46 76
Fax: 05 37 71 46 76
Adib BENBRAHIM
Associé

Cabinet Ahmed Mseffer

A. Mseffer
Associé

11, rue Al Khaoutat, 2^{ème} ét. appt.6
Agdal 10 000 Rabat
Maroc

Aux actionnaires de la Société Label'Vie S.A.
Rabat

279, Bd Mohammed V
10 000 Rabat
Maroc

**RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Label'Vie S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 664 675 118,74 MAD dont un bénéfice net de MAD 176 589 133,71.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Label'Vie S.A. au 31 décembre 2017 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destinés aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Fait à Rabat, le 24 Mai 2018

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit
HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khaoutat, Appt. N° 6
Agdal, Rabat
Tél: 05 37 71 46 76
Fax: 05 37 71 46 76
Adib BENBRAHIM
Associé

Cabinet Ahmed Mseffer

A. Mseffer
Associé